40e Année - N° 3085. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 24 Novembre 1928

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

DOUZE francs par an

ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite*, 25, SISTERON

R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES

Judiciaires (la ligne)..... 1,25

Réclames (la ligne).....1,00

Commerciales (la ligne).....1,00

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

La Réunion du 18 Novembre

La réunion donnée par M. Joseph Turcan, à laquelle avait été convié le citoyen Emile Galici, Conseiller Général de Sisteron, s'est tenue dans la magnifique salle des Variétés dimanche dernier.

Disons tout de suite que grâce à l'esprit de tolérance de la population Sisteronnaise, grâce aussi aux intelligentes dispositions prises en commun par MM. le Docteur Robert et Albert Reynaud (délégués du citoyen Galici), Vollaire et Rebattu (délégués du citoyen Turcan), elle s'est déroulée dans le plus grand calme et dans un ordre parfait.

Nous ne pouvons que féliciter en la circonstance le public Sisteronnais de son attitude si courtoise et les organisateurs ci-dessus désignés de leur organisation impeccable.

A l'unanimité, l'assemblée désigna comme Président de Séance notre compatriote Jules Brémond qui avait été choisi d'un commun accord ; on ne pouvait faire un meilleur choix.

Nos lecteurs se souviennent que la réunion devait traiter du projet de convention intervenu entre la ville de Sisteron et la Société des Forces Motrices de la Durance, relativement à l'usine hydro-électrique du pont de Buech que la société se refuse à construire malgré les engagements pris.

M. Turcan prend le premier la parole et développe longuement, trop longuement au gré de l'auditoire ses démêlés judiciaires avec le Conseiller Général de Sisteron. Puis il indique les conditions dans lesquelles il a été appelé a conclure au nom de la ville de Sisteron le traité qui est aujourd'hu suri la sellette. Il termine en déclarant que si le dit traité est actuellement peu avantageux pour la ville il pourrait le devenir davantage si un jour on parvenait à utiliser et à mettre en marche l'usine dite de cyanamide actuellement construite sur les terrains de la deuxième maisonnette. L'accueil des plus réservés que l'auditoire fait à ces déclarations indique nettement que le public est très loin de partager cette manière de voir.

Un vif mouvement d'attention se produit lorsque le citoyen Galici prend la parole pour répondre à M. Turcan.

Tout d'abord le Conseiller Général de Sisteron déblaie le terrain de questions qui doivent peu intéresser les citoyens présents, c'est-à-dire les actions judiciaires Turcan contre Galici, et en réponse les actions Galici contre Turcan.

« Vous êtes venus pour connaître la vérité sur l'affaire de l'usine du Pont de Buech, c'est de cela que je dois vous entretenir et non d'autres choses. » L'assemblée applaudit vigoureusement ces paroles.

Le citoyen Galici fait l'historique de l'affaire. Il rappelle que par décret du 4 Septembre 1919, la société des Forces Motrices de la Durance a obtenu l'autorisation de prendre un débit de 90 mètres cubes d'eau dans la Durance à Ventavon, à l'amener au Pont de Buech et à construire à cet endroit une usine hydro-électrique utilisant cette eau.

En 1923, les travaux de canal sont terminés sur le trajet Ventavon-Le Poët. La société qui estime qu'elle a alors la force suffisante pour actionner ses usines chimiques de Saint-Auban invoque une gêne momentanée et prétend qu'elle n'est pas en état de continuer les travaux.

Elle demande donc au Ministre de l'autoriser à construire une usine *provisoire* au Poët, en prenant l'engagement formel de poursuivre les travaux du tronçon Le Poët-Sisteron avec usine à Sisteron, ces travaux devant être achevés dans les 5 années à dater de la réception de l'usine du Poët.

Conformément à la loi, le Ministre consulte sur cette demande le Conseil Général des Basses-Alpes. Celui-ci prend l'avis de la ville de Sisteron. Le Conseil Municipal de notre localité se réunit en session extraordinaire sous la présidence de M. Félix Thélène, maire. Le Conseil donne avis favorable de la construction d'une usine *provisoire* au Poët sous la condition formelle 1° : Que la Société des F. M. paiera à la Ville de Sisteron une indemnité de 30 000 francs par an jusqu'à la mise en service de l'usine du Pont de Buech, ou jusqu'à l'*abandon* ou la *déchéance* de la concession *totale Ventavon-Sisteron* ; 2° : que les travaux du tronçon Le Poët-Sisteron seront repris d'urgence et continués jusqu'à l'achèvement.

La société signe l'engagement sur ces deux points le 6 août 1923 et le 16 août 1923 un décret autorise la société à construire l'usine provisoire du Poët.

« C'est l'exécution de l'engagement du 6 août 1923 que nous exigeons. » L'assemblée applaudit vigoureusement.

Par lettre en date du 8 Juillet 1927 adressée au Ministre des Travaux Publics, la Société dévoile ses batteries ; elle demande à être autorisée à ne pas construire le tronçon Le Poët-Sisteron et demande la reconnaissance *définitive* de l'usine *provisoire* du Poët.

« Cela, dit Galici, nous ne pouvons pas le tolérer, »

Le Conseil Général des Basses-Alpes nomme alors une commission pour demander au Ministre d'exiger de la Société l'exécution du contrat librement consenti par elle.

La réunion a lieu chez le Ministre le 11 Janvier 1928. MM. Paret, maire et Turcan, 1er adjoint, avaient été adjoints à notre Commission.

Comme solution transactionnelle, le Ministre suggéra l'idée que la Société pourrait peut-être être dégagée de son obligation de construire l'usine en versant à la ville de Sisteron l'indemnité de 30.000 francs pendant le reste du temps à courir sur la concession, soit pendant 67 ans.

Tous les délégués, aussi bien ceux du département que ceux de la ville de Sisteron, repoussèrent avec énergie, avec dédain même, une compensation aussi dérisoire et la Commission rédigea *en ce sens* un compte-rendu signé par tous, y compris MM. Paret et Turcan.

La lecture de ce compte-rendu par M. Galici produit une profonde sensation dans la salle.

L'accord était donc complet pour exiger de la Société l'exécution des engagements pris — lorsque vers le 22 février 1928, M. Turcan part pour Paris et à l'étonnement de toute la population revient avec, en poche, un traité qui exonère la société de son obligation de construire l'usine du Pont de Buech.

Qu'a-t-il obtenu en compensation : les 30.000 francs qu'avait proposé le Ministre, et rien de plus, *rien, absolument rien*. La location gratuite des terrains de l'usine de Mételline, l'option d'achat des dits terrains pour cent mille francs, loin de constituer des avantages *ne se traduiraient que par des charges nouvelles pour la ville de Sisteron.*

Nous avons donc le droit de nous étonner en voyant M. Turcan accepter le 22 février 1928 une proposition que nous avons repoussé lorsque nous étions tous ensemble le 11 janvier, c'est-à-dire à peine cinq semaines avant.

Galici s'efforce alors d'établir le préjudice subi par la ville si la Société est exonérée de ses engagements : Il y a d'abord la perte sèche éprouvée par les industriels, les commerçants, les salariés de la région par la non exécution de travaux s'élevant à plus de 100 millions (d'après M. l'administrateur Marlio lui même).

Il y a ensuite la dépense supplémentaire qu'a dû s'imposer la Ville en abandonnant son premier projet d'adduction d'eau qui était évalué 500.000 fr. et en le remplaçant par le projet actuel qui s'élève à 3 millions. Cet abandon était nécessité par la crainte de contamination des eaux par l'usine qui devait être construite au Pont de Buech. Perte sèche 2.500.000 fr. ; au taux de 6 o|o c'est 150.000 fr. par an qui devront être acquittés par les contribuables (gare aux feuilles d'impôts en mai prochain !)

Il y a enfin les taxes qui auraient été payées par l'usine aux caisses municipales. Des renseignements officiels il résulte qu'une usine de force exactement équivalente à celle que nous aurions possédée au Pont de Buech a payé à la commune sur le territoire de laquelle elle est située la somme de 317.000 francs d'impôts en 1927.

C'est donc pour la ville de Sisteron une perte et un manque à gagner de près de 500.000 fr. par an et cela à perpétuité.

« Trouvez-vous un dédommagement suffisant dans le fait de toucher 30.000 fr. pendant 67 ans seulement ? s'écrie le citoyen Galici. ! » Les applaudissements qui crépitent de toutes parts prouvent surabondamment que la salle dans sa très grande majorité partage la manière de voir du citoyen Galici.

« Il faut, dit Galici, empêcher que ce projet de traité désastreux pour la ville devienne une réalité. Devant le Conseil Général des Basses-Alpes je m'opposerai de toutes mes forces à son adoption. J'espère que le Conseil Général me suivra ; qu'il demandera au Ministre des Travaux Publics de ne pas autoriser la Société des Forces Motrices de la Durance à renier ses engagements, qu'il l'obligera au contraire à équiper le tronçon le Poët-Sisteron et à construire l'usine de Sisron conformément aux engagements pris. Si par hasard le Ministre capitulait devant la Haute Finance nous sommes quelques Sisteronnais décidés à attaquer sa décision devant le Conseil d'Etat. Si là encore la Société obtenait gain de cause il nous restera l'action civile résultant de l'engagement du 6 août 1923. Tout cela nous le ferons à nos frais, avec nos propres ressources mais rien ne nous arrêtera pour éviter à notre chère cité un contrat si désastreux pour ses finances et pour sa vie même. »

De vifs applaudissements accueillent cette péroraison.

Le citoyen Chaix prend ensuite la parole :

« Après quelques critiques très justes, trop justes hélas ! sur les agissements des grandes sociétés qui rançonnent et oppressent les populations des régions où elles exercent leur activité ils s'étonnent du départ isolé et si précipité du citoyen Turcan qui a alors accepté ce qu'il avait refusé précedemment en groupe. Pourquoi cette hâte ? « C'est que nous étions, s'écrie-t'il, à peu de distance des élections générales et qu'il fallait une plate-forme, un tremplin à un homme politique. » Cette allusion à Baron est soulignée des rires et des applaudissements de l'auditoire. Chaix termine en demandant le front unique de tous les élus pour obliger la société à tenir ses engagements. Il est vivement applaudi.

La séance allait être levée sur ces paroles d'union lorsqu'un ami de M. Turcan fait tenir au Président un ordre du jour de bataille, haineux dans ses termes qui laissait de coté la véritable question : l'affaire de l'usine ; sa lecture soulève les plus véhémentes protestations de l'assemblée

Le citoyen Galici demande alors la parole sur l'ordre du jour. Il déclare qu'il n'avait pas l'intention de déposer l'ordre du jour mais que pour faire échec à celui dont lecture vient d'être donnée et qui tient si peu compte des intérêts de Sisteron pour ne traiter que des questions personnelles, il en dépose un donnant

« mandat à *tous les élus* d'unir leurs « efforts pour faire respecter par la « Société des Forces motrices les engagements pris. »

© VILLE DE SISTERON

Il est vivement applaudi et M. Turcan voyant le mauvais effet produit renie l'ordre du jour déposé par un ami maladroit.

Le Président en quelques paroles empreintes du plus pur bon sens et de la plus grande conciliation déclare qu'il vaudrait mieux terminer la séance sur des paroles de concorde et celà dans l'intérêt de la ville de Sisteron.

Galici acquièsce à ces sages paroles. Chaix, de la salle lit son ordre du jour qui est, semblable dans l'esprit, à celui de Galici puisqu'il parle du "front unique" pour obtenir l'exécution des engagements pris par la société et que celui de notre Conseiller Général "donne mandat à tous les élus" pour parvenir au même but.

Bien qu'il n'y ait pas eu de vote formel sur ces ordres du jour on peut affirmer que la volonté de repousser le projet de traité présenté par M. Turcan et d'obtenir l'exécution des engagements pris par la société vis-à-vis de la ville de Sisteron, idées contenues dans les ordres du jour de Chaix et de Galici a recueilli dimanche soir l'adhésion de la quasi totalité de l'assemblée.

Le projet si désastreux pour la ville est mort. Nous veillerons à ce que nouveau Phénix, il ne renaisse par de ses cendres.

Le Reporter.

Réflexion d'un Spectateur

Tranquillement, tout simplement, j'ai assisté dimanche dernier à la conférence donnée par MM. Turcan et Galici. Je respecte M. Turcan et j'honore M. Galici. Tout deux sont mes compatriotes et je loue leur dévouement à la cause des Sisteronnais. A cette conférence il manquait un troisième conférencier : M. le Maire de Sisteron !

C'est ici que mon étonnement fut grand. Comment, me suis-je dit ! un Conseiller général et un premier adjoint sont à la tribune pour défendre les intérêts du pays et M. le Maire, premier magistrat de la ville ne répond pas à l'appel de son nom ! C'est fort.... cela n'arrive qu'à Sisteron.

En effet, quand les intérêts de Sisteron sont gravements menacés, quand ils sont publiquement discutés devant 5 à 600 électeurs, la plus élémentaire des convenances, le plus sacré des devoirs d'un maire était d'être à côté des conférenciers et de prendre part à la discussion comme a fait dernièrement, en pareille circonstance, son collègue de Manosque, et son devoir encore était d'en appeler aux bons sentiments de chacun et faire l'union dans le pays. Mais cela M. le Maire ne pouvait pas le faire puisqu'il n'a pas répondu à M. Galici lorsqu'il a fait appel à son témoignage. Il n'était donc pas où l'appelaient ses fonctions.

J'en étais a cette réflexion lorsque une salve d'applaudissements souligna une tirade de M. Galici, Je compris. M. Galici avait la salle en sa faveur. M. le Maire ne savait pas de quel côté aller ?

Un Spectateur.

RUBRIQUE DU COMBATTANT

Anciens Combattants 1914-1918

La réunion des groupements des Anciens Combattants des communes de Allos, Annot, Dauphin, Digne, Manosque, Peyruis, Reillane, Riez, Saint-Auban, Sisteron et Volx, a eu lieu à Manosque le 18 courant, dans le but de fonder la Fédération Départementale des Anciens Combattants du département des Basses-Alpes.

Ont été élus, les camarades : Roux, Président ; Docteur Guigues, Vice-Président ; Raineri, Secrétaire ; Meynier, Secrétaire-Adjoint ; Viguié, Trésorier. Membres de la Commission de Contrôle, les camarades : Bouquier, Parizot, De Salve, Pagenel.

La Fédération fait le plus pressant appel à tous les groupements des Basses-Alpes, non encore affiliés, pour leur adhésion à la dite Fédération ; ensuite à tous les Anciens Combattants sans distinction d'opinions politiques ou professionnelles, pour qu'ils secouent leur apathie, en se faisant inscrire au groupement le plus proche de leur résidence, pour pouvoir obtenir leur carte d'Ancien Combattant, et ensuite bénéficier des avantages qui jusqu'à ce jour, ont été méconnus par les Pouvoirs Publics, et que leur réserve l'Office national des Anciens Combattants.

Pour y parvenir plus rapidement, il nous faut être unis ainsi que nous l'étions tous au Front.

Unissons-nous donc davantage, car l'Union fait la force. Le temps des promesses est passé, il nous faut des actes. Debout les Anciens Combattants.

Pour la Fédération des Anciens Combattants des Basses-Alpes,
Le Secrétaire : S. RAINERI.

Requête à M. J. Turcan

J'ai ouï dire M. l'adjoint que vous étiez dans les meilleurs termes avec la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. Vous l'avez, parait-il, chargée du soin de vous défendre. Je viens donc vous demander s'il ne vous serait pas possible de signaler à la dite Ligue une situation vraîment digne d'intérêt. Un déni de justice se prépare ; son intervention pourrrait peut-être l'éviter. Voici ce dont il s'agit :

Une toute petite ville avait passé un contrat en bonne et dûe forme avec une toute puissante Société. Au moment de tenir ses engagements la dite société renie sa signature et n'offre plus qu'un tout petit avantage, tout petit, tout petit, un morceau de pain, quoi !

Les élus de la région qui devraient prendre la défense de la toute petite ville sont (comme de bien entendu, dirait ma concierge) avec la toute puissante société parce qu'elle est la plus riche Les administrateurs de la petite ville induits en erreur ont accepté le tout petit morceau de pain ! « C'est ça ou rien, a dit en forçant la voix la toute puissante Société !» Alors que faire ? — Vous le voyez M. l'adjoint, c'est la lutte du " tout-petit " contre le " tout-puissant " (pas de majuscules. hein !) - Promettez-moi d'intervenir et je vous dis le nom de la toute petite ville et celui de la toute puissante Société !

Mais je vois déjà que vous avez deviné !

Décidément on ne peut rien cacher à votre perspicacité,

Le Ligueur.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Pétition. — Nous avons déja signalé à nos lecteurs que des pétitions concernant la question de l'usine électrique si bien traitée par M. Galici, conseiller général, dimanche dernier, étaient en circulation dans la ville. Une pétition est déposée à la librairie Lieutier où les protestataires peuvent venir la consulter et signer ensuite.

Sainte-Cécile. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé les *Touristes des Alpes* fêteront cette année Sainte-Cécile leur patronne par un grand banquet et un concert musical suivi de bal qui sera donné dans un établissement lyrique de la ville à une date assez rapprochée qui sera annoncée par les journaux régionaux au cours de cette semaine. La foire qui se tiendra lundi prochain nous oblige à renvoyer de quelques jours cette fête artistique. Mais que dores et déjà les demoiselles et jeunes gens se réservent pour Ste-Cécile le bal aura lieu avec éclat.

Casino-Bal. — Demain dimanche en soirée, dans la salle du Casino GRAND BAL, avec le concours de l'excellent orchestre Printania-Jazz.

Distribution d'objets de Cotillon
— Bataille de serpentins —

Avis. — Mme E. CHASTEL (maison Lieutier, 25, rue Droite) informe le public qu'elle vient d'obtenir le dépôt de **Teinturerie et dégraissage** de la grande Teinturerie Fraissinet de Marseille.

On peut dès maintenant s'adresser à Mme Chastel.

Officiers de Réserve. — Deux conférences pour les deux sections d'officiers de réserve subalternes (artillerie et infanterie) de la région de Digne auront lieu à Digne le 25 novembre au Lycée des garçons à 10 h. 30 et 13 h. 30. Ces séances seront faites pour l'infanterie par le conel Thinus et pour l'artillerie par le lieutenant Ribière et porteront sur les sujets suivants :

Infanterie, fonctionnement de la mitrailleuse Hotchkiss. Incidents de tir, moyen d'y remédier.

Artillerie, établissement de la feuille de calcul, tir à la hausse, obus à balles. obus explosifs, fusants, dépouillement de tir.

Un écho. — Nous nous faisons l'écho d'un bruit qui circule et que nous publions sous toute réserve qui dit que ne s'étant pas senti assez soutenu par l'opinion publique à la conférence du 18 écoulé M. Turcan, premier adjoint songerait à démissionner et serait suivi dans sa retraite par M. Paret, maire.

Mademoiselle **M.-A. Dussaillant**
Sage-femme de 1e classe,
de la faculté de Montpellier,
Rue Paul Arène (traverse de la place)
-:- SISTERON -:-
Consultations — Vaccination

Avis — M. **Raméro,** mécanicien, informe le public qu'il se tient à sa disposition pour le **sciage du bois de chauffage**. *S'adresser au garage.*

Ceux qui s'en vont. — Dans l'un de nos derniers numéros nous avons annoncé le décès de notre compatriote Rougier de Marengo. Ce mois-ci décédait à Marseille un vieux sisteronnais, Amédée Turin, âgé de 88 ans, ancien négociant en tissus à Sisteron et dernier survivant de la musique Jaume.

Peu à peu les vieux sisteronnais s'égrainent le long de la route mortuaire. Avec leur disparition c'est un peu du vieux Sisteron qui s'en va. Ainsi le veut le cours de la vie.

A VENDRE

BOSQUET en pleine prospérité, plusieurs essences d'arbres, situé aux Prés-Hauts.

PROPRIETE sise à la Colette, commune d'Entrepierres.

S'adresser au bureau du journal.

Agent général d'assurances expérimenté libre proch. prendrait portefeuille même peu important à Sisteron. Connait la contrée.

Le cabinet dentaire de M. Silvy (situé Traverse de la Place) est ouvert les Samedi, Dimanche matin et Lundi.

ETAT-CIVIL

du 17 au 23 Novembre 1928.

NAISSANCES

Rose Lopez, Rue Deleuze.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre Jean Louis Ernest Chevandier, Monteur-Electricien demeurant à Paris et Paula Angèle Julia Touche, s. p. à Sisteron.

DÉCÉS

Marie Euphrosine Chaix, veuve Preyre, 81 ans, Place de l'Eglise.

Marie-Louise Richaud veuve Garcin, 67 ans, hopital.

AVIS DE DECÈS

Remerciements

Les familles CHABAUD, LIEUTIER, DURBEC, LAUGIER et CHEVALET, remercient profondément leurs parents, amis et connaissances ainsi que les aimables personnes qui ont envoyé des fleurs et l'Union Mutuelle des femmes, des marques de sympathies qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Madame Vve **Rosine CHABAUD**
née Laugier

décédée le 17 Novembre 1928 à l'âge de 71 ans.

VOLONNE

Antiquités — Les quatre coins qui furent le cœur de la ville du XVII[e] au XVIII[e] siècle change de physionomie par la réfection des façades de l'Hôtel du Poisson ; les élargissements successifs de la rue de Dessous les Oustaux et notamment la suppression du " Pountin " sous lequel les enfants jouaient avant 1890 l'avaient déjà fortement modifié ; en même temps disparait la dernière niche de Volonne, du style provençal si connu à Forcalquier et à Marseille, qui avait autrefois contenu une statue de Notre-Dame nom de la rue conduisant à N.-D. des Salles ; elle était suspendue en encorbellement, de 1 mètre environ de hauteur, sobrement et élégamment décorée tant à sa base qu'à sa voute, de rinceaux ornés de feuillages.

L'Hôtel du Poisson, maintenant remis à neuf fut longtemps le rendez-vous joyeux des rateliers quand le pays était prospère et vit passer Napoléon au moment des cent jours. Il était alors indiqué par une enseigne suspendue au milieu de la rue et présentant des deux côtés un dauphin bicolore de vivante expression.

VARIETÉS - CINÉMA

Séances Samedi à 9 heures, Dimanche matinée à 3 heures 30 et soirée à 9 h.

Cette semaine les Variétés présentent une œuvre magistrale de Jean Richepin couronné par l'Académie Française,

Le chemineau

admirablement réalisé à l'écran et dans les plus beaux sites de notre riante provence, comprend une interprétation, avec **Henri Baudin, Denise Lorys**

Le programme sera complété par un hilarant comique double,

Vilain Jaloux

et un intéressant documentaire.

Orchestre symphonique

Prix des places habituel

La semaine prochaine :

Les trois Mousquetaires — *d'Alexandre DUMAS.*

en entier à chaque séance

* * *

CASINO - CINÉMA

Vendredi, Samedi, soirée,
Dimanche matinée.

Paramount-Actualités

Part à deux *(comique en 2 parties) CHARLOT, (Charlie Chapplin) dans*

UNE JOURNÉE DE PLAISIR

immense succés de fou-rire

LA CITÉ EN FLAMMES

grande action dramatique, 6 parties, interprété par Mabel Ballin, Harry Morey, Wanda Hawtey et Frank MAYO

La semaine prochaine : **Monty Banks** *le roi des équilibristes dans une aventure des plus comiques :* **Un reporter endiablé.** *Très bientôt MARGOT, d'après l'œuvre d'Alfred de Musset.*

© VILLE DE SISTERON

CONSERVEZ

la fraicheur de votre teint, et embellissez-le en employant **LA CREME**

ESTEREL qui nourrit l'épiderme

Dépot, Pharmacie BLANC

Rue de Provence — SISTERON

ON DEMANDE une **bonne** au magasin BEC, chaussures, rue Droite, Sisteron.

Dr AUDIBERT-ROUSSET

33, Boulevard Philipon - Marseille

nez, gorge, oreille, larynx

chirurgie de la Tête et du Cou.

Consultation : **tous les dimanches**

de 8 h. à midi (Hôpital Sisteron)

Transports - Sable - Gravier

Vente de Fumier

Bois de Chauffage scié ou non

PRIX MODÉRÉS

S'adresser

Joseph ANDINE

- 7 Rue de Provence - **SISTERON**

Art Dentaire Moderne

Maladies de la bouche et des dents

E. CASAGRANDE

Dentiste

Médaillé de la Reconnaissance Française et Italienne

10 — Place de l'Horloge — 10

SISTERON — (Basses-Alpes)

Appareils or et caoutchouc

Dentiers fixes sans palais

Couronnes et **Bridges**, etc.

— Prix modérés —

Le jeudi, cabinet ouvert à Saint-Auban

EN VENTE

à la Librairie P.-Lieutier

Agendas de Commerce 1929

Almanach Vermot 1929

CAFÉS TORRÉFIÉS

Napoléon QUILICI

SALON (B-d-R) demande partout même dans villages **représentants** (hommes ou dames). Gros bénéfices.

EXPOSITION COLONIALE Internationale (PARIS 1931)

ÉMISSION de 2.300.000 Bons à Lots de 60 fr.

Donnant droit à **20** Tickets d'entrée de **3** fr. et à réduction sur voyages, théâtres, etc.

TABLEAU DES LOTS :

12 Lots de	1 MILLION de fr.	12.000.000 fr.
12 —	500.000 fr.	6.000.000 fr.
36 —	100.000 fr.	3.600.000 fr.
24 —	50.000 fr.	1.200.000 fr.
24 —	25.000 fr.	600.000 fr.
2.028 —	250 à 1000 fr.	864.000 fr.
Soit 2.136 Lots pour.....		24.264.000 fr.

1er Tirage le 2 Avril 1929

Les tirages et paiement des Lots auront lieu au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**

Souscription ouverte dès le 26 Novembre 1928.

On peut souscrire par correspondance

COMMENT CHOISIR

Faire un choix utile entre tous les remèdes vantés, choisis dans les affections des bronches et des poumons n'est pas facile. Que nos lecteurs nous permettent donc de leur indiquer la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. C'est le seul remède connu qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'oppression, de toux de vieilles bronchites et guérisse progressivement.

Une boite est expédiée contre mandat de 4 francs (impôt-compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri IV, à Paris.

En vente à la Librairie Pascal Lieutier.

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)

Ancienne Banque

CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet Sisteron. Briançon**

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) VEYNES (Jeudi) L'ARGENTIERE (samedi)

Comptes-Courants Commerciaux

Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce

Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Opérations de Bourse

Paiement de Coupons

Location de Coffres-forts.

SI VOUS SOUFFREZ DE

HERNIE

ou d'affections abdominales

vous irez voir l'éminent Spécialiste des **Etablissements A. CLAVERIE, la vieille maison de confiance** qui, par l'incomparable supériorité de ses Appareils, sa compétence et son honnêteté, est devenue **la plus considérable et la plus célèbre du monde entier.**

Pourquoi perdre votre temps et votre argent en essais inutiles ?

Vous trouverez **le salut certain** auprès de l'éminent et discret Spécialiste **des Etablissements A. CLAVERIE**, qui vous attendra de 9 heures à 4 heures à :

DIGNE, Samedi 24, Hôtel Rémusat.
SISTERON, 25, Hôtel des Acacias.
GAP, Lundi 26, Hôtel des Négociants.
LARAGNE, Vendredi 30 Hôtel Moderne jusqu'à 11 heures.

Ceintures Perfectionnées

contre **les Affections de la matrice et de l'estomac, Rein mobile, Ptose abdominale, Obesité, etc.**, les plus *efficaces*, les plus *légères*, les plus *agréables* à porter.

Modèles Nouveaux et Exclusifs des Etablissements A. CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

LOCATION de FILMS

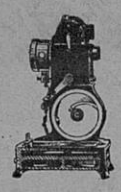

pour **Pathé-Baby**

10, 20 et 100 mètres

Vente d'appareils et accessoires

Catalogue sur demande

WEICK, St-DIÉ (Vosges) R. C. 10

HERNIE

R.C. Seine 162.510

Membre du Jury et Hors Concours

Grace aux célèbres appareils sans ressort à **compression souple** de

M. GLASER le grand spécialiste de **Paris**, 44, Bd **Sébastopol**, la hernie, infirmité dangereuse et souvent mortelle n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 Juillet 1922, ces nouveaux appareils, appliqués à des milliers de désespérés, réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés **la sécurité, la santé**, et selon l'avis des malades eux-mêmes, **la guèrison définitive.**

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie, doivent s'adresser sans retard à M. **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 8 heures à 4 heures à

FORCALQUIER, 30 Novembre, de 8 heures à 3 h. hotel des Voyageurs.
DIGNE, 1er Décembre, Boyer-Mistre.
SISTERON, 2 Décembre, de 8 heures à 3 heures, Hotel Boyer-Mistre.
MANOSQUE, 6 décembre, hot. Pascal.
LES MEES, 7 décembre, hotel Barras.

Un collaborateur de M. GLASER recevra à APT, le 1er décembre, de 8 heures à 2 heures, hotel du Louvre.

Nouvelle **Ceinture perfectionnée**, *pour déplacements de tous organes* **Traité de la Hernie**, franco sur demande à M. GLASER, 31, Bd Sébastopol, Paris.

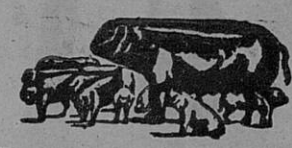

PORCS CASTEX Elevage VIERSON (Cher)

A vendre toute l'année directement sans intermédiaire, j'expédie franco de port et emballage, mortalité de route à ma charge. Porcelet, depuis 50 fr. la pièce. DES PORCS DE 1er CHOIX. — Demandez mes prix pour toutes catégories. Reviens-moi.

IMPRIMERIE

- PAPETERIE - LIBRAIRIE -

PASCAL LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON

Location d'Automobiles

-:- Voitures fermées et confortables -:-

TAXI - ALIBERT

CAFE DES ALLIES

Téléphone 3. *SISTERON.*

ELECTRIC AUTO - T.-S.-F.

Atelier Electro-Mécanique Moderne

C. FIASTRE 6, Rue de Provence SISTERON (Basses-Alpes)

TÉLÉPHONE 71 — **Registre du Commerce Digne 827**

Réparations Magnétos Dynamos
Stock S. E. V.
Réparation Entretien Accumulateurs
Stock DININ
Fournitures industrielles
Stock Roulement à billes R. I. V.
Groupes Electrogènes, etc.
à Essence et Huiles lourdes

Groupes Hydro-Electriques
Turbines pour toutes chûtes depuis 1/4 de cheval
FORCE MOTRICE
Agence des Constructions Electriques de Nancy
Appareils T.-S.-F. — Fournitures
Devis gratuits - Catalogues s demande

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Réparations d'Autos, Motos, Tracteurs

— Ancien Garage Conchy —

Paul ALBERT

Avenue de la Gare, SISTERON (Basses-Alpes)

Cycles - Motos

PEUGEOT, MAGNAT DEBON

ALCYON, MONET et GOYON

Voir les derniers modèles chez l'agent Charles FERAUD, Sisteron (à coté de la Poste)

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. Gap N° 1468

Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

GRATUITEMENT 1000 POSTES T.S.F.

Grands modèles, riche présentation, rendement supérieur. Valeur minimum 600 francs.

Quel grand homme coifferiez-vous avec ce chapeau ?

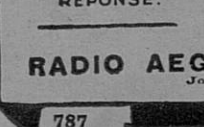

DONNÉS A TITRE DE PROPAGANDE aux premiers lecteurs qui enverront la solution exacte et se conformeront à nos conditions.

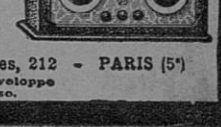

RÉPONSE :

Découpez ce Bon et adressez-le aujourd'hui même à :

RADIO AEGLA, 212, Rue Saint-Jacques, 212 - PARIS (5e)

Joindre pour la réponse une enveloppe timbrée portant votre adresse.

787

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

***Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos,* SISTERON**

les Automobiles CITROËN SONT :

simples-robustes-économiques-bon marché

COMPAREZ LES PRIX ! !

Une conduite intérieure CITROEN cataloguée 25.600 frs. est livrée avec éclairage et démarages électriques, dispositif d'éclairage "Code" avertisseurs de ville et de route, essuie glace automatique ; montre, compteur kilométrique, indicateur du niveau d'essence, freins sur les 4 roues avec *Servo frein* filtres à air, à huile et à essence, thermomètre de radiateur, miroir rétroviseur, peinture émail avec filets, garnitures intérieures, premier choix sièges ajustables à volonté, outillage complet, 5 roues garnies, enjoliveurs de roues, etc., etc.

Demandez des renseignements sur la FAMILIALE 6 places 9|cv. et sur la conduite intérieure demi-luxe à 22.600 francs.

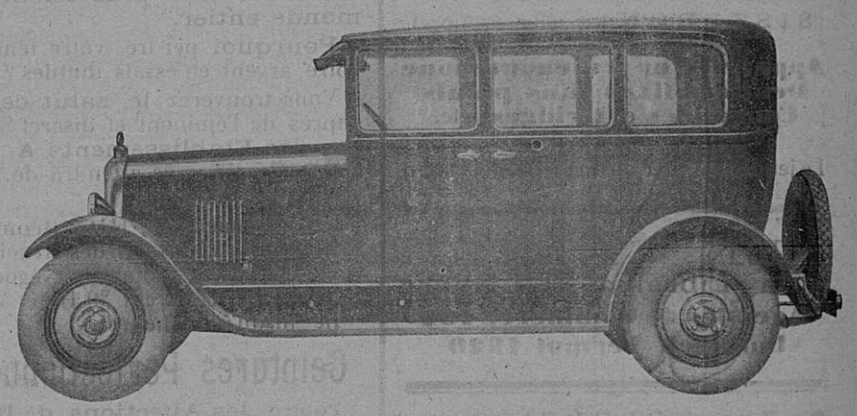

atelier Mécanique de réparations

AVEC OUTILLAGE PERFECTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix modérés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place IMMEDIATE par presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON